

## Programme triennal d'évaluation de l'AFD

*Le programme d'évaluation de l'AFD a été présenté pour avis au comité des évaluations de l'AFD le 5 décembre 2013 et validé par la direction générale le 14 février 2014. Il s'agit d'un programme indicatif.*

*Les évaluations sont classées selon l'année de démarrage des travaux d'évaluation*

- Evaluations de projets

2013

**Dotations de l'AFD au CEPF** (en cours). Le CEPF (*Critical Ecosystem Partnership Fund*) est un fonds global pour la conservation, finançant les ONG dans les zones classées « hotspots de biodiversité ». Il a été doté de 19,5 M€ par l'AFD. Il s'agit de la première évaluation d'une contribution de l'AFD à un fonds fiduciaire. Elle vise à vérifier l'efficacité de l'outil, de mesurer ses effets de leviers en faveur des zones jugées prioritaires et ses effets de retour, notamment sur la projection à l'international des ONG françaises de protection de l'environnement. L'évaluation devrait indiquer la pertinence pour l'AFD qui a des objectifs ambitieux en termes d'engagements en faveur de la biodiversité d'agir à travers un fonds global dont elle participe à la gouvernance.

**Financements ONG Droits de l'Homme** (en cours). Cette évaluation était prévue dans l'Appel à Initiatives Droits de l'Homme lancé par le MAE en 2009. Elle portera à la fois sur ce portefeuille de projets et sur les projets droits de l'Homme plus récents financés par la division du partenariat avec les ONG.

2014

**Evaluations décentralisées** de projet (voir annexe 1). Le programme 2014 prévoit la réalisation de 60 évaluations de projet dont 40 selon une procédure décentralisées.

**NamPower Caprivi Link** (en cours). Cette évaluation d'un projet d'interconnexion électrique en Afrique australe, cofinancé à parts égales par l'AFD, la BEI et la KfW est une évaluation test qui vise à rapprocher les procédures et modalités d'évaluation de projets des trois institutions.

**Financements ONG Haïti.** Les ONG ont joué un rôle important dans le dispositif d'aide à Haïti après le séisme. Elles ont emprunté de multiples canaux de financement tout en passant d'une logique d'urgence, à une logique de reconstruction puis de développement. L'étude qui vise à étudier les pratiques des acteurs (ONG et bailleurs) sera menée conjointement avec la Fondation de France.

2015

### Film évaluatif

- Evaluations approfondies

2013 (ou antérieur)

**Prêts budgétaires au Royaume du Maroc** (en cours). Il s'agit d'une évaluation conjointe avec la Commission européenne et l'Espagne qui couvre l'ensemble des aides budgétaires accordées au Royaume du Maroc entre 2005 et 2012. Trois secteurs feront l'objet d'une étude approfondie dont deux où l'AFD intervient, l'éducation et la santé. L'évaluation permettra d'apprécier dans quelle mesure les concours budgétaires ont contribué à aider les autorités à mettre en œuvre des politiques publiques efficaces et de porter un jugement sur leur concours à la réalisation des objectifs généraux de développement.

**Aides budgétaires au Mozambique** (en cours). L'évaluation est menée conjointement par la Commission européenne et plusieurs bailleurs européens dont l'AFD qui a accordé des aides budgétaires globales financées sur les ressources du C2D. Elle s'appuie également sur la méthodologie du CAD.

**10 ans d'appui de l'AFD à l'agro-écologie** (en cours). L'AFD a promu, en liaison avec le CIRAD, avec des variantes, un modèle technique original d'agriculture de conservation dans un contexte particulier d'exploitation familiale dont il s'agit de tester l'efficacité en s'appuyant sur plusieurs études de cas. L'évaluation est centrée sur la question de la diffusion de l'innovation. L'évaluation s'appuie sur une analyse comparative de cas.

**Evaluation d'impact du forfait obstétrical en Mauritanie** (doit être lancée). Dans un contexte où la plupart des pays sahéliens ont privilégié des politiques de gratuité en matière de santé maternelle, l'approche proposée, qui allie recouvrement des coûts, partage du risque et amélioration de l'offre de soins, est relativement originale. Au démarrage d'une nouvelle extension géographique du projet, il s'agit de mesurer de manière rigoureuse l'impact du forfait en termes d'accès aux soins de santé maternelle ; l'effet du forfait sur les structures sanitaires, en termes de quantité et de qualité des soins, les déterminants et les freins à l'adhésion au forfait et, de façon plus générale, à l'utilisation des services de santé maternelle.

**Evaluation de l'impact du projet eau à Kinshasa en RDC** (en cours). Le projet prévoit la réalisation de réseaux de distribution d'eau potable, la mise en place d'une gestion communautaire des ouvrages, des actions de sensibilisation à l'hygiène et un programme d'assainissement dans les lieux publics. L'étude se propose de lancer une évaluation d'impact, sur deux axes : impacts socio-économiques,

effets du projet en termes de « gouvernance locale ». L'étude engagée fin 2012 est confiée à l'IRD DIAL.

**Evaluation de l'impact du projet eau à Uvira en RDC** (en cours). L'étude est ciblée sur les effets sanitaires et socio-économiques d'un projet d'accès à l'eau potable. La méthodologie d'évaluation d'impact qui s'appuiera sur le calendrier de déploiement du projet combinera des méthodes expérimentales et quasi-expérimentales. Elle sera enrichie par un travail qualitatif. Le suivi statistique mis en place dans le cadre de l'évaluation permettra en outre un renforcement du système de surveillance épidémiologique déjà en place dans cette région. L'étude est pilotée par la *London School of Hygiene and Tropical Medicine*.

**Evaluation d'impact du projet urbain de Djibouti** (en cours). L'AFD finance depuis 2008 un projet de développement urbain intégré dans la commune de Balbala qui concentre actuellement la moitié de la population pauvre. Ce projet consiste à réaliser des infrastructures de base, mettre en place des équipements publics de proximité et assurer des actions de formation professionnelle. L'objectif de l'étude est de mesurer de façon rigoureuse l'impact du projet sur les populations bénéficiaires dans quatre domaines : emploi, habitat, santé et sécurité. L'évaluation devrait être menée par l'IRD-DIAL.

**Evaluation d'impact du projet de mise à niveau des entreprises sénégalaises** (en cours). Il s'agit de la première évaluation d'impact d'un programme de mise à niveau des entreprises que l'AFD a financé. L'évaluation s'appuiera uniquement sur des données existantes (fichiers de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Sénégal, données de la structure de projet) qui seront traitées selon une démarche quasi expérimentale.

2014

**Dispositif de garanties ARIZ** (doit être lancée). Le dispositif ARIZ est un des principaux instruments d'appui au secteur privé en Afrique subsaharienne mis en œuvre par l'AFD. L'évaluation sera centrée sur la mesure de l'additionnalité financière et économique du dispositif, sur la complémentarité avec les systèmes nationaux de garantie et sur l'efficacité du dispositif pour chacun des acteurs (AFD, banques et entreprises).

**Aides budgétaires au Burundi** (en cours) L'AFD appuie la DG Trésor qui participe au comité de gestion de l'évaluation des aides budgétaires accordées au Burundi (plusieurs concours de l'AFD entrent dans le champ de cette évaluation, notamment dans le domaine de l'éducation).

2015

**Prêts budgétaires dans des pays émergents.** Deux à trois prêts budgétaires sont susceptibles de faire l'objet d'une évaluation en 2015 et en 2016. Le choix des opérations qui n'est pas arrêté prendra en compte deux critères : le caractère controversé de l'opération et la possibilité de mener un travail conjoint avec les services d'évaluation des autres bailleurs de fonds (la Banque Mondiale et les banques régionales de développement). L'évaluation des prêts budgétaires devra également apprécier dans quelle mesure ces interventions répondent aux objectifs particuliers que fixent les ministères de tutelle à l'AFD en terme d'effets de retour (influence économique, intérêts diplomatiques,...).

**15 ans d'appui au développement local en milieu rural.** L'évaluation devrait s'appuyer sur les évaluations de projets menées en 2013 et 2014 (PNDC au Cameroun, VAINCRE en Mauritanie, PACV en Guinée,...). Les méthodes devraient être assez voisines de celles utilisées dans les évaluations récentes menées dans les domaines des forêts d'Afrique équatoriale et de l'agro-écologie (analyse comparative de cas).

**Evaluation d'impact santé en Guinée.** L'évaluation portera sur l'impact d'un projet de renforcement de services de santé dans la région de Nzérékoré sur la santé maternelle et infantile. La faisabilité de cette étude n'est pas encore établie.

- Evaluations stratégiques

2014

**Stratégie Eau et assainissement.** L'évaluation pourrait être centrée sur les outils tels que les actions de renforcement de capacités, le dialogue sectoriel et la conditionnalité dont l'objet est de faire évoluer les politiques publiques nationales. Cette évaluation pourrait également inclure l'évaluation des interventions dans les DCOM et apprécier leur contribution à la préservation de l'environnement des territoires ultra-marins.

2015

**Stratégie Education.** L'évaluation devrait s'attacher à plusieurs aspects du CIS : la question de la qualité des enseignements, de la gestion des flux dans le second cycle, le partenariat avec les structures privées en matière de formation professionnelle.

- Synthèse d'évaluation et méta-évaluations

2014

**Lignes de crédit environnementales** (en cours). Il s'agira de réaliser la synthèse de l'évaluation de plusieurs projets de ligne de crédit environnementale accordés en Chine (déjà réalisée), en Inde, en Turquie et à Maurice qui, dans le prolongement d'une étude sur les lignes de crédit publiée en 2011, vise à questionner l'impact réel des projets et l'usage de la concessionnalité.

**Réhabilitation des quartiers précaires** (en cours). L'exercice consistera en une synthèse des évaluations rétrospectives de neuf projets de réhabilitation de quartiers précaires menés dans huit pays (Algérie, Maroc, Tunisie, Mauritanie, Djibouti, Bénin, Burkina Faso, Madagascar).

**Financements non souverains** (en cours). Sur la base des évaluations réalisées de financements non souverains octroyés à des entreprises publiques, la revue établira dans quelle mesure les projets avaient pour objectif spécifique d'améliorer la responsabilisation, la gestion et la gouvernance des contreparties et d'apprécier dans quelle mesure ces objectifs ont été atteints.

**Bilan des évaluations de projets** (en cours). Ce bilan s'inscrit dans la série des bilans publiés depuis 2011 dans une optique de redevabilité. Il est prévu que le prochain bilan approfondisse le thème de la durabilité des projets en s'appuyant sur les résultats des évaluations réalisées depuis 2007. Le calendrier de production de ce bilan devra être précisé avec les ministères de tutelle de l'AFD puisqu'il devra être intégré dans le rapport public qu'il est prévu de produire tous les deux ans à l'intention du Parlement.

**Note sur l'évaluation des financements des initiatives ONG.** L'objectif est de déterminer, en concertation avec Coordination Sud et le F3E, et en s'appuyant sur l'expérience acquise à travers quatre évaluations menées récemment, une approche pour l'évaluation des financements des initiatives ONG accordés par l'AFD.

**Note méthodologique relative à l'évaluation des concours budgétaires.** Tirant les leçons de quatre évaluations qui se sont appuyées sur l'approche méthodologique recommandée par le CAD, le travail consistera à stabiliser la méthode d'évaluation des prêts budgétaires qu'utilisera l'AFD.

**Note méthodologique sur l'évaluation des projets de renforcement de capacités.** Le travail vise à apprécier l'efficacité des interventions, c'est-à-dire l'évolution des pratiques professionnelles et les

changements induits au sein des organisations qui bénéficient des projets de renforcement de capacités. Il devrait permettre d'énoncer des lignes directrices pour l'évaluation des projets de renforcement de capacités.

2015

### **Autres synthèses d'évaluations**

- Revue analytiques

2013

**Maitrise des risques environnementaux et sociaux dans les projets de l'AFD.** Il s'agit d'améliorer la démarche de maîtrise des risques E&S que l'AFD met en œuvre sur des projets sensibles. Un premier travail réalisé sur le barrage de Nam Theun 2 au Laos en 2013 a permis de tester l'approche. La revue devrait porter sur un échantillon d'opérations représentatives du portefeuille de projets dont la mise en œuvre implique celui d'un Plan de Gestion Environnemental et Social. Cette revue s'étalera sur une période de deux ans.

2014

**Prêts aux collectivités locales dans les Etats étrangers.** L'objectif de cette revue est de présenter un panorama exhaustif de la dizaine d'interventions de l'AFD menées directement en faveur des collectivités locales dans les pays étrangers et de vérifier l'intérêt des « financements sous-souverains » notamment pour renforcer les processus de décentralisation.

2015

### **Projets déchets**

- Evaluations conjointes avec les ministères des affaires étrangères et le ministère de l'économie et des finances.

2014

**Contrats de Désendettement et Développement** (doit être lancée). L'évaluation, menée conjointement avec le MAE et le MEF répond à une demande du comité de pilotage du C2D et à une observation de la Cour des Comptes. Elle s'appuiera sur l'évaluation de plusieurs C2D (dont le C2D Cameroun qui a fait l'objet d'un premier exercice d'évaluation dans le cadre d'une évaluation pays). Cette évaluation dont l'objectif principal est la redevabilité devrait aussi répondre aux questions opérationnelles que soulève, pour l'AFD, la mise en œuvre des C2D.

**Evaluation conjointe des interventions du MAE et de l'AFD en matière de santé maternelle et infantile pour mettre en œuvre les engagements pris par la France au sommet du G8 à Muskoka.** (en cours) Cette évaluation doit permettre, après deux années de mise en œuvre, d'établir un premier bilan exhaustif des interventions du MAE et de l'AFD en matière de santé maternelle et infantile dans les 23 pays cibles. Cette évaluation à la fois rétrospective et prospective mesurera les premières réalisations, analysera dans quelle mesure les objectifs poursuivis pourront être atteints et permettra d'améliorer la mise en œuvre des interventions jusqu'en 2015 et au-delà.

2015

**Aides budgétaires Globales.** L'évaluation co-pilotée par la DG Trésor et l'AFD portera sur les subventions d'aide budgétaire du programme 110, où la responsabilité de l'AFD se limite à l'engagement et à la gestion des concours, et sur les prêts budgétaires accordés par l'AFD qui poursuivent la même finalité (stabilisation macro-économique et réduction de la pauvreté) : Côte d'Ivoire, Niger et Sénégal.

**Evaluation-pays.** Le programme d'évaluations-pays menées conjointement avec le MAE et le MEF devrait s'étaler sur une période de trois ans. Il portera sur la coopération avec quatre pays représentatifs des zones de partenariat différencié: Afrique subsaharienne, Méditerranée, pays en crise ou en sortie de crise, pays émergents. La liste des pays sera arrêtée dans le courant de l'année 2014.

- Evaluations Outre-mer

2013

**Dispositifs de soutien de l'Etat et de l'AFD en faveur des communes des DOM confrontées à des difficultés financières** (en cours). Cette évaluation, menée conjointement avec la DGOM, porte sur les programmes de restructuration financière *stricto sensu* où l'AFD intervient à la demande de l'Etat et sur les programmes dits de prévention qui ont été mis en œuvre entre 2004 et 2011 au profit des communes des quatre DOM et de Saint Pierre et Miquelon. L'évaluation est destinée à améliorer les dispositifs de soutien que l'Etat et l'AFD mettent en œuvre en faveur des communes ultramarines confrontées à des difficultés financières et renforcer la coordination des acteurs.

2014

**Interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.** Cette évaluation pourrait être intégrée dans l'évaluation du CIS Eau et assainissement.

**Projet de financement d'investissement de la SEM d'aménagement de Fort de France.**

2015

**Evaluation conjointe avec la DGOM**

**Projet de financement en faveur d'une collectivité locale ultramarine**